



## Poste restante et prescription ?

Par **lionel taphanel**, le **28/02/2017** à **18:23**

Bonsoir, je suis désespéré ! Je cherche une réponse concernant une adresse poste restante. J'ai ouvert une adresse poste restante en 2012, selon la poste au bout de 3 mois cette adresse n'est plus valable ! Je viens de recevoir le 14 Février 2017 ( beau cadeau de st-valentin ) une saisie-attribution à mon domicile or j'ai jamais été informé par les étapes préalables c'est à dire la mise en demeure et la contrainte ! Normal de ne pas avoir été informé avant car l'huissier et le RSI m'ont contacté que sur mon adresse poste restante ( fermée depuis 2012 car je me suis pas réabonné depuis ) Une adresse poste restante est-elle fiable ? Cela peut-il entraîner la nullité de la saisie-attribution ? Sachant que je n'ai jamais fais le "mort" concernant mes adresses ( impôts, emplois, factures etc... ) De plus, l'huissier a bloqué 600€ sur mon compte, puis-je demander le déblocage de la somme dans les plus brefs délais sachant que une poste restant n'est normalement pas fiable comme adresse et cela entraîne un vice procédural de l'huissier ?

D'autre part le RSI me demande une somme pharaonique de 2012 or nous sommes en 2017 ! Est-ce qu'il peut y avoir prescription sur l'exigibilité de la somme ? Le délai d'exigibilité est bien de 3 ans normalement ? ( mon magasin a fermé en 2012 ) Je crie "AU SECOURS" je serais très heureux si une personne compétente pourrais répondre à mes questions???

Par **P.M.**, le **28/02/2017** à **19:01**

Bonjour,

Ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...

L'Huissier aurait dû rechercher votre domicile pour signifier le titre exécutoire à personne et indiquer les démarches accomplies mais il l'a peut-être fait...

De route façon, vous pouvez demander le déblocage minimum du montant du RSA si cela n'a pas été fait soit 535,17 € voire plus suivant les sommes qui alimentent votre compte (allocations familiales ou salaires)...

Si un titre exécutoire a été délivré, il est valable 10 ans...